NOTRE CONTE DU DIMANCHE

CONCESSIONS

Quand une vieille tante de province, morte en oubliant de faire son testament, lui laissa sans l'avoir souhaité quelques pièces de terre et une [illegible] de billets de banque, Mlle Amélie Duparc soupira d'aise et son cœur ingénu palpita d'émoi et d'espoir...

Enfin, nul doute que ses rêves allaient maintenant se réaliser : les épousailles que sa jeunesse vertueuse, mais impécunieuse n'avait su attirer s'attarderaient volontiers désormais auprès de sa quarantaine confortable et dorée.

N'ayant pas de relations, elle se mit en quête d'une agence matrimoniale « sérieuse » et bientôt la liste dactylographiée que la directrice, Mme Hortense, distribuait à ses abonnés, s'allongea de cette mention : « N. 423. — Demoiselle quarante-deux ans, distinguée, excellente éducation, quinze-mille francs de rente, désire mariage, situation en rapport. »

Vers la même époque, dans son étroit logement de modeste employé célibataire, M. Narcisse Boulard faisait des rêves identiques à ceux qui troublaient les nuits de la vierge dédaignée.

Un caprice du sort, joint à la faveur soudaine de ses chefs, et surtout à la pénurie de vendeurs plus anciens que lui, — la guerre avait passé par là, — venait de l'élever au poste envié de chef de rayon dans le magasin d'alimentation où, depuis vingt-cinq ans, il pesait du sucre et du café sans espoir de quitter jamais son emploi subalterne.

A dater de ce jour, il se regarda avec complaisance et réfléchit que, sa portion étant désormais moins congrue, il pourrait songer à la partager avec une compagne digne de lui, et, autant que possible, bien rentée. Une récente crise de rhumatismes lui faisait, depuis quelque temps, considérer le célibat comme un pis aller quand approche la cinquantaine.

Il n'avait pas d'amis susceptibles de s'occuper de son établissement. Il s'informa donc d'une agence et le hasard fit que Mme Hortense recueillit ses desiderata. Aussitôt, au-dessous de l'offre N. 423, la machine à écrire ajouta :

N. 847. — Monsieur honorable, quarante-sept ans, situation vingt mille, épouserait dame ou demoiselle, situation et âge équivalents.

Mlle Amélie Duparc remarqua aussitôt l'annonce N. 847 qui faisait suite à sa sienne, et, immédiatement, ses rêves se précisèrent. Elle scruta avec inquiétude le visage des hommes qu'elle rencontrait pour deviner approximativement leur âge et imaginer ensuite ce que pouvait être cet homme de quarante-sept ans qui lui apparaissait déjà comme le compagnon de sa deuxième jeunesse.

Pendant ce temps, Narcisse Boulard, le doigt fixé sur l'annonce N. 423, établissait, dans la marge de la feuille dactylographiée, un projet de budget de trente-cinq mille francs qui lui donnait pleine satisfaction...

Quelques jours de réflexion ne firent qu'accroître leur mutuelle impatience de connaître l'X redoutable dissimulé sous les trois lignes de l'annonce. Le jour même où Mme Hortense reçut la visite de Narcisse venant lui demander des détails, puis une entrevue, le facteur lui remit une lettre d'Amélie réclamant timidement quelques renseignements complémentaires et, si possible, une photographie du N. 847.

Aux deux postulants, elle donna avec complaisance les éclaircissements demandés, et fit une proposition identique, pleine de prudence :

— Venez samedi au cercle du British Club. J'y serai. Moyennant cinquante francs, je vous procurerai une invitation. Ainsi, sans être vu, vous pourrez apercevoir la personne qui vous intéresse, et, si vous désirez par la suite faire plus ample connaissance je m'y emploierai.

Le samedi suivant, Narcisse put donc contempler la compagne qui lui apporterait quinze mille francs de rentes en bonnes terres et en valeurs solides. A vrai dire, il ne l'approcha guère. Par l'entrebâillement d'une porte ouvrant sur un salon de thé, il aperçut une femme grande, un peu maigre peut-être, dont le profil perdu se détachait sur la tenture sombre d'une portière... Il la jugea plutôt quelconque, mais suffisamment agréable pour que l'appoint fait à son budget ne lui fît pas trop amèrement regretter d'aliéner sa liberté.

Vingt minutes plus tard, dans l'embrasure de la même porte, ce fut elle qui, la poitrine gonflée d'émotion, dut jauger d'un coup d'œil son soupirant. Assis à une table de jeu, il distribuait les cartes sans lever les yeux, ce qui lui permit de prolonger son examen : il était un peu chauve, un peu myope peut-être, mais l'air de bonhomie répandu sur son visage le rendait tout à fait sympathique à Amélie, qui remarqua en même temps avec satisfaction son teint fleuri et ses robustes épaules, indices d'une vigoureuse constitution...

Tous deux enchantés de cette première entrevue, ils sollicitèrent de Mme Hortense le moyen de se rencontrer dans un lieu plus discret et moins fréquenté. Ni l'un ni l'autre ne recula devant les exigences bien légitimes de cette honorable commerçante qui, « l'affaire étant en bonne voie » demanda des arrhes qui allégèrent sensiblement leur bourse.

Quelques jours plus tard, dans le salon vert fané de l'intermédiaire, Amélie arriva la première, un peu en avance, le cœur battant, et attendit, — pas très longtemps, juste le temps de se remettre, car Narcisse se targuait d'être toujours à l'heure...

Le bruit d'un pas inégal et lourd derrière la porte la fit se dresser sur sa chaise, dans une pose apprêtée et figée, dès que l'homme entra... Et elle vit celui dont elle rêvait depuis quinze jours ! ou plutôt elle ne vit que sa jambe gauche tordue, surmontant un pied bot. Tout le reste s'estompa et elle s'effondra sur son siège, déçue, humiliée, prête à pleurer...

De son côté, le prétendant, à la vue de cette femme qu'il n'avait aperçue que de profil, se demandait s'il n'allait pas prendre la fuite. C'est qu'elle était laide la malheureuse, avec son visage asymétrique, sa bouche dont un coin remontait, suivant la même direction que son œil droit qui louchait effroyablement...

Puis, tandis que le départ d'Amélie s'acheminait tout doucement vers la crise de nerfs, il réfléchit à ses rhumatismes, aux quinze mille francs, à l'imperfection de son propre physique, et, compatissant, il s'approcha d'elle pour la soutenir et la calmer.

Il sut lui dire de douces paroles, les premières qu'elle entendit de sa vie. Aussitôt, il lui fit moins horreur, puisqu'il parlait bien et puisqu'elle ne voyait plus sa jambe difforme. Et lui, s'étant placé par hasard auprès du côté régulier de son visage, la trouvait moins laide.

Pourtant leur déception subsistait et ils demeuraient indécis. Ce fut Mme Hortense qui les tira d'embarras. Entrée à la suite de Narcisse, elle n'avait rien perdu de la scène qu'elle avait d'ailleurs prévue (elle en avait vu d'autres !). Comme elle ne voulait pas perdre sa commission, elle décréta la cause entendue en ces termes pleins de bon sens :

— Quand vous serez mariés, vous serez toujours l'un près de l'autre. Madame à droite de Monsieur comme maintenant... Et vous vous verrez toujours tels que vous vous êtes apparus le premier soir. D'ailleurs, la première impression est toujours la bonne...

L'accord était conclu. Un mois après ils se marièrent. Et je ne pense pas que maintenant ils soient plus malheureux que tant d'autres qui avaient rencontré leur idéal et n'avaient pas eu à faire de concessions.

Max RAYMOND.

LA LOI DE FINANCES A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les Compagnies de chemin de fer

Puis, on fixe à 2 milliards 896 millions, le montant des obligations des grands réseaux à émettre en 1920 et à 215 millions le montant des avances du Trésor à faire au fonds commun des grands réseaux.

M. GAUTIER propose une réduction à 100 millions.

L'amendement est repoussé.

Les derniers articles de la loi de finances jusqu'au 390 sont adoptés sans débat, ainsi qu'un article 379 bis nouveau, proposé par la Commission et tendant à relever de 20 % les maxima des valeurs locatives, prévus en application de l'article 2 de la loi du 5 décembre 1922.

M. LOUCHEUR tient à spécifier que cet article a pour but d'élever les maxima et de permettre ainsi aux nombreux intéressés de construire là, où les constructions ont été jusqu'à présent trop chères, pour les maxima prévus.

On revient aux articles réservés.

Les avoirs à l'étranger

L'article 22 bis complété par un amendement de M. LOUCHEUR, fixe à trois mois le délai de déclaration, de la nature et de la valeur des différents éléments de l'actif à l'étranger (dépôts en banques, valeurs et immeubles). Pour 1925, cette déclaration devra être faite pour le 1er juin. Amendes et sanctions sont prévues.

Les dispositions de la loi du 3 avril 1918, l'article 13 de la loi du 28 février 1921, de la loi du 31 mars 1922 et les articles 72 à 77 de la loi du 22 mars 1924, réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières, sont abrogées.

MM. LOUCHEUR et VIOLLETTE soulignent l'importance de cet article qui reprend le serment fiscal, qui existe en Angleterre pour la déclaration de l'impôt sur les revenus (applaudissements).

M. CLEMENTEL appuie ces considérations.

La Chambre adopte l'article 117, nouveau texte, rapporté par la Commission pour le contrôle des sociétés en participation.

On convient de renvoyer à la fin de la discussion tout ce qui a trait à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Le relèvement des droits pour l'obtention des grades universitaires, la Commission reprend son texte, les tarifs prévus n'ayant rien d'excessif et la nécessité s'imposant de mieux payer les examinateurs, ce que soutient du reste M. FRANÇOIS-ALBERT, qui consent au renvoi du texte à la Commission pour étude.

Les droits sur l'alcool

Le texte de cet article rapporté par la Commission est modifié de la façon suivante :

« Les sucres employés à la fabrication des apéritifs à base de vin, sont frappés d'une taxe sociale spéciale de 300 francs par 100 kilos, qui sera perçue à l'intérieur par le Service des Contributions Indirectes et à l'importation, indépendamment des droits de douanes, dans des conditions qui seront fixées par décret du Ministre des Finances ».

L'emploi du sucre pour vinification des vins de première et deuxième cuvée, est élevée à 100 francs par 100 kilos.

M. BARTHE, très applaudi sur un grand nombre de bancs, félicite la Chambre de n'avoir pas voté le premier texte qui aurait tari une source importante de ressources en raison des droits trop élevés.

M. CLEMENTEL accepte le nouveau texte, regrettant que le droit sur l'alcool n'ait pas été augmenté suivant le 1er texte.

Max RAYMOND.

M. CAILLAUX A VALENCIENNES

Dans son discours, il a opposé deux politiques : l'une de paix, celle des démocrates ; l'autre de guerre, celle des réactionnaires

Emmuré pendant de longs mois dans sa petite ville de Mamers, M. Caillaux vient de sortir du silence auquel ses adversaires l'avaient contraint.

En des livres récents, l'ancien premier ministre avait examiné la situation financière de la France et de l'Europe. Reprenant aujourd'hui cette étude et pour la populariser, il s'en va à travers le pays, tenir des réunions, présider des banquets au cours desquels il entend dénoncer en même temps que le désordre politique, le désordre financier, créé par le nationalisme.

M. JOSEPH CAILLAUX

M. Caillaux parla, il y a quelques jours, à Magic-City. Il sera aujourd'hui à Lille. Il était hier soir à Valenciennes.

Arrivé en gare de Valenciennes à 2 h. 15 de l'après-midi, M. Caillaux qu'accompagnaient quelques collaborateurs, fut accueilli par une délégation de la Ligue des Droits de l'Homme, sous les auspices de laquelle il a parlé hier soir.

On notait sur les quais de la gare quelques conseillers municipaux : MM. Blémant, Lacomblez, Théry et Costa.

Après une réception intime, M. Caillaux s'est rendu au Musée qu'il visita longuement.

Vers quatre heures, il était reçu par M. Lachaze, Sous-Préfet.

Un service d'ordre discret avait été organisé. Il n'a eu, à aucun moment, à intervenir.

Dans la soirée, vers six heures, arriva M. Ferdinand Buisson, le vénéré vétéran de la démocratie, qui devait prendre également la parole, au cours du meeting.

La Conférence

La conférence eut lieu dans une vaste salle de bal, dont le nom « Robinson » rappelle quelque guinguette aujourd'hui disparue.

Plus de 2.000 personnes se tassaient dans cette salle.

On avait annoncé des contre-manifestations, mais les fascistes se contentèrent de placarder sur les murs quelques affiches injurieuses.

Après que BLÉMANT, au nom de la Ligue eut présenté les divers orateurs, M. Ferdinand Buisson prononça une vibrante allocution dans laquelle il fit appel à l'union de tous les démocrates pour vaincre les forces de la réaction. Il rappela les efforts de la Ligue pour réparer toutes les injustices et dit son espoir de voir enfin régner sur le monde la Vérité, la Justice et la Paix.

Après lui, M. CAILLAUX prit la parole.

Pour l'orateur, il n'y a que deux politiques entre lesquelles il faut faire choix. L'une ne songe qu'à attirer des querelles entre nations. Elle aboutit aux inévitables conflits, à la guerre. L'autre s'emploie, au contraire, à aplanir les difficultés qui peuvent naître, les compétitions qui opposent les peuples. Elle veut et recherche obstinément la paix.

Et dans cette définition des deux politiques, M. CAILLAUX trouve l'explication et non l'excuse de l'incapacité du bloc national à réaliser, à fonder la paix.

Mais le mal qui est fait n'est pas aisé à réparer. Il est d'autant plus difficile à effacer qu'il est double et qu'il s'est manifesté dans l'ordre politique et dans l'ordre financier ou mieux, il a été, suivant l'expression de M. Caillaux : « et le désordre politique et le désordre financier. »

M. CAILLAUX rappelle ses efforts pour faire adopter par le Parlement l'impôt sur le revenu et aussi son action en 1911 pour maintenir la paix. Tout cela, la réaction ne le lui a jamais pardonné.

L'orateur évoque son procès, mais l'heure des réparations a sonné pour lui.

Il flétrit M. Clémenceau qui assiste, dit-il, au propre déchirement de son œuvre, tandis que lui, M. CAILLAUX, est aujourd'hui porté par une « vague populaire ».

Puis M. CAILLAUX trosse un tableau de la situation politique de l'Europe et examine l'état de nos finances, sur lesquelles pèse un lourd passif.

Il croit à la nécessité d'un impôt proportionnel aux situations mais il met en garde contre les formules qui ne pourraient être appliquées et qui risqueraient de jeter le trouble dans le pays.

Après avoir demandé aux républicains de faire confiance au gouvernement de M. Herriot, M. CAILLAUX en une péroraison fort applaudie assure la démocratie de son dévouement.

Il est 10 heures, lorsque la conférence prend fin. Elle n'a été marquée par aucun incident.

La soirée se termina par un concert.

Le cambriolage de la rue d'Aboukir

LE CHAUFFEUR QUI Y FUT MÊLÉ EST PEUT-ÊTRE A LILLE

Paris, 28. — On a pu retrouver la trace d'Henri Monnier, le chauffeur mêlé au cambriolage de la rue d'Aboukir.

Le malfaiteur a été vu à Compiègne. Il y passa la nuit de mercredi à jeudi, dans un hôtel. Arrivé en motocyclette mercredi soir, il en repartit le lendemain, après avoir pris soin de se faire raser et tailler les cheveux.

A l'hôtel où il était descendu, Monnier s'est inscrit sous le nom de Jules Bradfer, né à Douzy (Ardennes), le 1er mai 1893 venant de Paris, et allant à Lille.

Monnier a, en outre, ajouté qu'il se rendait en Belgique.

100.000 FRANCS VOLÉS DANS UNE BIJOUTERIE

Paris, 28. — Un nouveau cambriolage a été constaté ce matin, rue Rambuteau, chez un bijoutier, M. Lévy. Ce vol porte à trois le nombre des cambriolages commis depuis huit jours dans ce quartier extrêmement commerçant. Venant après les vols de la rue d'Aboukir et de la rue Sainte-Elisabeth, il a provoqué une vive émotion et les curieux sont nombreux qui stationnent aux abords de la boutique.

C'est ce matin, vers six heures, qu'un boulanger et un boucher voisins de la boutique se sont aperçus que le rideau de fer de la bijouterie portait une ouverture de 50 cm. sur 40. Aussitôt, ils prévinrent le père de M. Lévy, qui tient également une bijouterie rue Rambuteau.

Ce dernier se rendit aussitôt chez son fils, par une porte située dans le couloir de l'immeuble. Il pénétra dans la boutique. C'est un magasin très exigu qui comprend, outre la vitrine d'un mètre cinquante environ, deux tables et un grand coffre-fort. La place laissée libre pour la clientèle est des plus réduites.

M. Lévy père trouva le magasin en désordre. Les malfaiteurs, par hasard, avaient laissé sur une table une boîte en carton qui contenait des brillants pour une somme de 100.000 francs environ. Leur attention n'aura pas été attirée par cet objet. Malgré cela, le vol peut être évalué à 100.000 francs.

M. Lévy a été prévenu par dépêche, car il se trouve actuellement à Nice avec sa mère.

L'enquête a été immédiatement ouverte.

Différents témoignages ont été recueillis, notamment celui d'un soldat domicilié rue du Temple et qui, vers deux heures du matin, a aperçu trois hommes stationnant aux abords de la bijouterie.

Non loin du magasin cambriolé, on a retrouvé le bec-de-cane de la porte, une pince-monseigneur ainsi qu'un ciseau abandonné par les malfaiteurs.

Le cambriolage semble avoir été commis par des individus connaissant fort bien le quartier et sachant qu'à partir de une heure du matin il stationne peu de monde tant dans la rue Rambuteau que dans les rues avoisinantes. Ils ont pu opérer en toute facilité et ont dû prendre largement leur temps pour commettre le vol.

Le concierge de l'immeuble dont la loge est peu éloignée de la boutique, n'a perçu aucun bruit durant la nuit.

MOSCOU RESTITUE NOS TAPISSERIES

Moscou, 28. — M. Kiffer, représentant de l'ambassade de France, a pris possession à Pétrograd, des tapisseries des Gobelins, qui se trouvaient autrefois dans le local de l'ambassade de France à Pétrograd.

Ces tapisseries ont une grande valeur artistique et historique ; elles étaient déposées à l'Ermitage et elles ont été transmises en très bon état.

Mort de M. René Gouge vice-président de la Commission des R. L.

Paris, 28. — On annonce la mort de M. René Gouge, avocat à la Cour, sénateur de la Somme, survenue en son domicile, 93, Boulevard Raspail.

Né le 3 novembre 1869, à Framerville (Somme) M. Gouge était docteur en droit, licencié es-lettres.

Conseiller général de la Somme, il avait été élu sénateur de la Somme pour la première fois en 1919. Avant d'être sénateur, M. Gouge avait publié des travaux dont le parlement s'est fréquemment servi, notamment ses rapports sur la réparation des dommages de guerre aux Etats-Généraux des régions dévastées et sur la loi des dommages au nom de la Fédération des Associations sinistrées.

M. Gouge était vice-président de la commission des régions libérées et vice-président du groupe interparlementaire des régions libérées.

Il a pris une grande part à la préparation de la loi sur les coopératives de reconstruction. En outre, il était membre de la commission de législation civile et de la commission des finances.

M. Gouge était inscrit au groupe de l'Union Républicaine.

LUNDI, RÉUNION DE LA C. D. A.

Paris, 28. — La Conférence des Ambassadeurs, qui devait tenir aujourd'hui sa séance hebdomadaire, ne se réunira que lundi. Cette décision a été prise dans l'espoir que le Comité militaire de Versailles aura terminé alors l'examen du rapport d'ensemble de la commission interalliée de contrôle en Allemagne et sera en mesure de lui transmettre ce jour-là son avis motivé sur ce volumineux document.

LES BELGES VOTERONT LE CINQ AVRIL

Bruxelles, 28. — On annonce que l'arrêté de dissolution des Chambres paraîtra le 7 mars au « Moniteur Officiel », que les élections des sénateurs et députés auront lieu le 5 avril, et que les nouvelles Chambres seront convoquées le 23 avril.

DEUX VIEUX MILITANTS SYNDICALISTES, MORTS

MARTIN-COUPAYE, DES ARDENNES

Mézières, 28. — Une belle figure du syndicalisme vient de disparaître.

Martin-Coupaye est décédé à Fumay (Ardennes), où il résidait depuis de longues années.

Vieux militant de la Fédération des syndicats d'ardoisiers, il compte au nombre des fondateurs de la Fédération Nationale des travailleurs du sous-sol.

Martin-Coupaye lutta de toutes ses forces pour obtenir que le bénéfice de la législation minière soit étendu à ses camarades, les travailleurs des ardoisières.

LE NORVÉGIEN OLE O'LIAN

Paris, 28. — On apprend ici que Ole O'Lian qui, depuis vingt ans, se trouvait à la tête des syndicats norvégiens, est mort subitement le 21 février, frappé par une congestion cérébrale.

La mort de Lian qui, au cours de sa longue carrière consacrée aux intérêts de la classe ouvrière norvégienne, s'était également créé des amitiés profondes dans les milieux syndicaux de l'étranger, sera profondément regrettée, non seulement en Norvège, mais aussi dans les autres pays.

GOMPERS FIT ÉCHOUER UN COMPLOT CONTRE M. WILSON

New-York, 28. — L'autobiographie de feu S. Gompers, ancien président de la Fédération du Travail, vient d'être publiée.

Le chapitre le plus intéressant est consacré à un complot, tramé par des Allemands.

Un agent secret, Garlaud, vint dire à Gompers que le président Wilson devait être assassiné dans quelques jours. Des mesures de précautions, grâce au Président de la Fédération du Travail, furent immédiatement prises à la Maison Blanche.

Quant à Garlaud, il disparut sans laisser de traces le lendemain même de sa visite chez Gompers. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Le projet du douzième provisoire au Sénat

A l'ouverture de la séance, après l'éloge funèbre de M. GOY, sénateur de la Haute-Savoie, décédé il y a quelques jours, et de M. René GOUGE (Somme) décédé samedi matin, M. PEYTRAL, ministre des Travaux publics, remplaçant M. CLEMENTEL dépose le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1925.

M. MILLIES-LACROIX demande au Sénat de suspendre la séance jusqu'à 18 heures pour permettre à la Commission de délibérer sur le projet.

On lui donnera satisfaction tout à l'heure, mais en attendant, on liquide l'ordre du jour.

Vote unanime

L'ensemble de la loi sur le douzième provisoire est voté à l'unanimité de 282 votants. Le projet retourne au Palais-Bourbon.

Les permissions agricoles

Le projet relatif aux permissions agricoles en 1925 est renvoyé à la Commission de l'armée pour avis.

Les séparations de corps et le divorce

La proposition de modification de l'article 310 du Code civil (divorce) est adoptée, quelque combattue violemment par M. DELAHAYE. Elle consiste à réduire de trois ans à deux ans le délai de conversion de la séparation de corps en divorce ; de convertir les jugements de séparation de corps en jugement de divorce.

LES RÉCEPTIONS DE M. HERRIOT

Paris, 28. — M. Edouard Herriot a reçu ce matin Bidegarray, secrétaire général du Syndicat des Cheminots et une délégation des Cheminots, puis une délégation des Chambres de commerce des régions libérées.

Le président du Conseil a reçu ensuite MM. Gellier, Frossard, Lucien Romier et Sojo, directeur de « La Razon », de Buenos-Aires.

Terrible accident d'auto à Saulty-l'Arbret

Vendredi après-midi, un terrible accident d'automobile s'est produit, route de Paris à Arras, à la sortie du village de Saulty-l'Arbret. Une limousine que conduisait M. Pitri, 41 ans, marchand de primeurs à Sin-le-Noble et dans laquelle avait pris place un de ses amis, venait de quitter cette localité quand un pneu arrière éclata. De ce fait, la voiture fut projetée sur le talus qui borde la route à cet endroit, et de là dans un fossé.

On s'empressa auprès des victimes, mais déjà M. Pitri, horriblement déchiqueté, avait cessé de vivre. Son corps fut transporté à la Mairie de Bavincourt, cependant que M. Hochart avisait la femme du malheureux, laquelle arriva dans la soirée.

En ce qui concerne le compagnon de M. Pitri, on n'a pu se prononcer sur son état qui est très grave.

LES OBSÈQUES DE L'« AS » RONCERAIL

Mont-de-Marsan, 28. — Devant une foule compacte et recueillie, ont eu lieu à 15 h. les obsèques de l'aviateur Roncerail.

Les autorités civiles et militaires étaient représentées.

On remarquait notamment : MM. le Préfet des Landes, le colonel commandant d'armes, le Maire de Mont-de-Marsan et le Conseil municipal.

Le catafalque disparaissait sous les fleurs et les couronnes.

Des délégations de Sociétés sportives, des vétérans de 70, des mutilés et des anciens combattants ont pris part au cortège.

Pendant la cérémonie, huit avions du centre de Pau ont survolé la ville.

L'EXONÉRATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Paris, 28. — La Commission des Finances s'est prononcée à une voix de majorité contre l'amendement de M. Cayrel, tendant à exonérer le commerce de l'Alimentation au détail de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Elle a pris en considération un amendement de M. Deyris, tendant à exonérer de cette taxe les commerçants détaillants occupant moins de trois employés en sus des membres de leur famille.

A la Cour d'Appel de Douai

UNE SCÈNE AU REVOLVER DANS UN CAFÉ DE SOMAIN

Au café Ghébi, à Somain, un sieur Macri, sujet italien, tira plusieurs coups de revolver dans la direction de plusieurs Algériens ; l'un de ces derniers fut blessé à la main.

Le tribunal correctionnel de Douai condamna Macri à trois mois de prison.

Sur appel « a minima » du ministère public, l'affaire est revenue samedi devant la Cour.

Me Phalempin présente la défense de Macri. « Ce dernier, dit-il, avait déjà entre les mains son passeport pour l'Amérique. Dès ses trois mois de prison finis, la France sera débarrassée de cet individu, il est inutile d'aggraver sa peine. »

M. l'avocat général Deransart n'est pas de cet avis. Les étrangers qui jouent du revolver sont trop nombreux. Nous devons protéger nos nationaux par des exemples sévères. L'indulgence du tribunal de Douai est inadmissible.

Et, séance tenante, la Cour inflige à Macri TREIZE MOIS DE PRISON.

ENCORE L'AFFAIRE EVRARD-ELIEZ

On se souvient de l'acquittement par le jury du Nord, de l'ancien sénateur, président du Conseil général, notaire à Berlaimont.

Au cours des débats, M. Leporcq, ancien clerc de l'étude de M. Evrard-Eliez, fut mis en cause. M. Leporcq fils, chef d'orchestre à Paris, intenta un procès en diffamation à M. Evrard-Eliez et à l'expert-liquidateur M. Emile Lerouge. Il réclamait en outre cent mille francs de dommages-intérêts.

Le tribunal correctionnel de Douai, non seulement débouta M. Leporcq de sa demande, mais il admit la demande reconventionnelle de Lerouge et condamna Leporcq à 25 francs d'amende et à un franc de dommages-intérêts.

M. Leporcq a fait appel de ce jugement et l'affaire est revenue hier samedi devant la Chambre des appels correctionnels, présidée par M. le Président Lacourt.

Après plaidoirie de Me Morel, du barreau de Paris, pour Leporcq ; de Me de Prat, bâtonnier à Douai, pour Evrard-Eliez et de Me Decroix, du barreau de Lille, pour Lerouge, la cause a été mise en délibéré.

UN AMÉRICAIN LÈGUE 200 LIVRES A LA FRANCE

Londres, 28. — On mande de New-York au « Daily Mail » que M. Raymond Bridgman, journaliste à Boston, qui est mort la semaine dernière, a légué 200 livres pour contribuer au paiement de la dette de la France envers les Etats-Unis.

M. MILLERAND A MARSEILLE

Marseille, 28. — Une réunion en plein air, organisée par le comité antifasciste devait se tenir derrière la Bourse, le 1er mars, pour protester contre la venue à Marseille de M. Alexandre Millerand.

M. Flaissières, sénateur-maire, a fait connaître que toute manifestation serait interdite sur la voie publique.

DERNIERE HEURE

La catastrophe au Brésil

Plus de 300 morts

Rio-de-Janeiro, 28. — Un communiqué officiel annonce que la catastrophe de l'île Caju a été causée par l'incendie de réservoirs de pétrole situés près d'un dépôt de dynamite.

La chaleur du brasier détermina l'explosion de 3.000 caisses de dynamite. Ces caisses étaient séparées par de petits murs de verre. Elles n'explosèrent que successivement ; de sorte qu'entre 5 et 7 heures du soir, plus de 50 explosions dévastèrent l'île et les environs.

Le chiffre des morts dépasse 300, en majorité des ouvriers travaillant dans l'entrepôt et des pompiers accourus de Rio-de-Janeiro. La plupart des blessés sont devenus sourds.

Un bandit polonais condamné à Laon

Reims, 28. — Un des bandits polonais qui participèrent aux cambriolages de Reims, le nommé Jablonski Boleslaw, dit Bolek, 36 ans, a été arrêté hier à Laon, au cours d'une rafle d'étrangers. Il était porteur d'arme prohibée.

Traduit immédiatement devant le tribunal de Laon pour ce délit, il a été condamné à un mois de prison. Il sera transféré à Reims.

C'est le 3e malfaiteur de cette bande qui vient d'être arrêté.

FEUILLETON DU 1er MARS 1925. — N° 1

Rédemption

Par Charles MEROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

MARIAGES D'ARGENT

I

AVANT LE DRAME

En dix-huit cent soixante-deux, Mademoiselle Anne-Marie d'Armel-Bréhat, une Bretonne de grande famille, allait entrer dans sa vingtième année.

Après la mort de ses parents, qui, au retour d'un voyage en Amérique, avaient péri dans le naufrage d'un transatlantique, elle avait grandi sous la direction d'une institutrice âgée seulement de quelques années de plus que son élève, d'aspect austère, qui, sans être attachée à un ordre religieux quelconque, affectait dans ses manières, sa mise et ses entretiens, comme dans ses leçons, une rigidité presque monacale.

La protection d'un grand-oncle, célibataire et Parisien, très loyal, mais faible d'esprit, ne contrebalançait qu'imparfaitement près de sa petite nièce, devenue sa pupille, l'autorité de cette puissante devant qui tout s'inclinait dans la maison, et qui s'appelait Mademoiselle Vincent.

Fut-elle le mauvais génie de son élève ? Peut-être...

Peu à peu, elle avait enfoncé dans sa jeune tête les principes d'autorité inflexible et de domination qui étaient dans la sienne.

Elle lui apprenait surtout que, descendante d'une race de marins et de militaires qui, s'étaient distingués dans toutes les guerres, elle ne devait pas, si jamais elle avait des enfants, leur permettre de déchoir du rang de ses ancêtres, soit par une faiblesse quelconque, soit par des alliances indignes d'eux.

Elle s'était attachée à faire de Mademoiselle d'Armel une femme forte et consciente de la valeur que lui donnait sa fortune.

Le cerveau d'Anne-Marie était admirablement constitué et les idées de son institutrice s'y gravèrent avec d'autant plus de facilité qu'elles concordaient avec sa nature altière et despotique.

C'était une belle jeune fille, mais, entendons-nous, du genre majestueux et presque imposant.

Grande et robuste, avec une abondante chevelure châtain foncé et des yeux noirs très vifs, elle éveillait, dans l'esprit de ceux qui la fréquentaient, l'idée qu'ils se trouvaient en présence d'une force et d'une volonté.

Mademoiselle Vincent était alors une fille de vingt-deux ans au visage anguleux et blême, aux yeux couleur d'acier, aux traits neutres et qui, n'ayant jamais eu de beauté ni de charme, n'avait trouvé d'autres courtisans que ceux qui désiraient profiter de son influence sur son opulente élève.

La fortune des Armel-Bréhat était considérable et ne pouvait que s'accroître dans la suite : elle se composait de domaines et de maisons de premier ordre.

Ils possédaient à Paris, au faubourg Saint-Germain un très vaste hôtel dont la construction remontait au temps de Henri II, et qui avait dû être jadis un grand manoir que les hasards des transformations de la capitale ont conservé dans l'alignement de ses rues nouvelles avec une très faible partie de ses jardins et de son parc.

Ce fut là qu'Anne-Marie d'Armel fut demandée en mariage par un gentleman d'une trentaine d'années, propriétaire d'un grand nom : le marquis Ferdinand d'Ouville-Grandpré.

Il était beau, élégant, gracieux, plein d'esprit et, disons-le, de rouerie.

N'est-ce pas tout ce qu'il faut pour plaire aux jeunes filles que les leçons de la vie n'ont pas rendues défiantes.

Le prétendant n'eut pas de peine à convaincre la jeune Bretonne de son amour.

Et, cependant, de quelle force de caractère elle était douée !

Il eut moins de peine encore à convaincre son tuteur, dont il sut flatter les goûts et capter l'amitié.

Le mariage se fit selon les désirs de la fiancée.

Il fut célébré dans la petite église d'Armel à peu de distance de la sauvage côte du Finistère, qui lutte contre l'Océan depuis tant de siècles et lui oppose sa formidable forteresse de sombres rochers sans cesse battus par des flots en fureur.

Pour obtenir la main pleine d'or et de biens d'Anne-Marie, le gentilhomme parisien, qui avait vu en elle une mine inépuisable facile à exploiter, plutôt qu'une compagne à entourer de soins, n'eût reculé devant aucune concession.

Que voulait-il avant tout ?

Une fortune destinée à étayer la sienne, à en boucher les brèches et à lui permettre de continuer son existence de désordres, de jeu, de conquêtes faciles autant que coûteuses.

Grâce à l'amour qu'il avait su inspirer à une jeune fille inexpérimentée et à la confiance imprudente qu'elle lui témoignait, il eût peut-être réussi à dissiper ses millions, mais il n'eut même pas le temps de parvenir à l'extinction complète de sa propre fortune.

Trois ans après son mariage, à la suite d'une querelle avec un de ses camarades de plaisir, il fut tué en duel dans le parc d'une villa de Passy.

Le tuteur d'Anne-Marie était décédé lui-même dix-huit mois plus tôt, lui laissant sa fortune.

Après cette fin tragique, la marquise d'Ouville restait donc seule dans la vie, toute jeune, avec une fille qu'elle avait tenu à nourrir de son lait, comme devrait le faire toute bonne mère, à moins d'impossibilité absolue provenant de sa santé ou des circonstances dans lesquelles elle se trouve placée.

Lorsqu'on lui annonça la fatale nouvelle toujours sous le charme de ce mari qui trouvait le moyen de cacher ses fautes à l'aide de formes et des dehors les plus séduisants, elle pressa la petite Hélène sur sa poitrine et se jura de vivre désormais dans la solitude la plus complète avec cette gracieuse enfant.

Elle n'était pas de celles qui se font des serments pour ne pas les tenir.

Maîtresse de son avenir, elle mit ses affaires en ordre, prit le conseil de son notaire Me Dubert, un excellent homme, digne de toute sa confiance, lui donna ses instructions pour la gestion des immeubles qu'elle possédait à Paris et alla s'enfermer en Bretagne, dans son château d'Armel.

Là, elle se plaisait au milieu de ses nombreux métayers, pleins d'attentions et de déférences pour elle.

Elle aimait cette sauvage et superbe contrée, où tant de souvenirs lui rappelaient ses ancêtres.

Elle admirait plus que tout cette vieille demeure où presque rien n'était changé depuis des siècles, ces vastes salles aux lambris noircis par le temps, ces meubles antiques et la vue des sombres falaises qui semblaient fixées dans ses yeux depuis sa première enfance.

Elle s'occupa de l'instruction de sa fille, qui fut placée quelques années dans une institution de Quimper.

Depuis son veuvage, la marquise ne se complaisait que dans sa retraite.

Elle semblait avoir pris en haine la société au milieu de laquelle elle aurait pu occuper une place importante et faire beaucoup de bien.

Certes, elle ne manquait pas de générosité.

Jamais indigents ni malades n'eurent besoin de lui demander des secours.

Elle accourait à leur aide de son propre mouvement et soulageait la misère autour de ses domaines.

Malheureusement pour son enfant et pour elle-même, elle eut une idée néfaste.

Lorsque sa chère Hélène, qu'elle adorait parvint à sa seizième année et sortit de son couvent de Quimper, elle rappela auprès d'elle Mademoiselle Vincent, son ancienne institutrice, alors en Angleterre où elle venait d'achever l'éducation d'une jeune miss de grande famille.

En avançant en âge, mademoiselle Vincent n'avait acquis aucune des qualités qui lui manquaient, tandis que ses défauts s'étaient pour ainsi dire fortifiés.

Son esprit de ruse et de dissimulation s'était affiné en même temps.

Quand mademoiselle Vincent le désirait, elle semblait la meilleure nature et la plus douce du monde.

Au reste, on pouvait dire qu'elle se tenait à sa place de confidente de la marquise ou même de conseillère avec une discrétion toute diplomatique.

Elle ne procédait que par insinuations, avec des formes de soumission absolue.

Pour ne pas sembler indiscrète, elle se confinait dans son appartement situé dans un pavillon carré au toit pointu, où elle se trouvait chez elle, entourée de ce qui pouvait lui être utile ou agréable : vieux tableaux, portraits de famille, meubles qui attestaient l'ancienneté de la race des Armel et leur illustration guerrière.

Chargée d'achever l'éducation de la jeune Hélène, qui grandissait dans ce milieu dépourvu de plaisirs et de distractions, elle lui prêchait, comme elle l'avait fait à la marquise, les obligations que lui imposaient sa naissance et son rang pour le présent et pour l'avenir.

Mais les caractères de la marquise et de sa fille étaient bien différents.

Autant la mère était impérieuse, autant la jeune fille se montrait soumise et si bonne qu'on ne prononçait jamais son nom sans y ajouter cette épithète : la douce Hélène.

N'était-elle pas, en effet, le modèle le plus accompli de la grâce et de la bonté ?

Une de ses promenades